



Poste Siège social : Maison des Comités
46, Rue Kléber – 24000 PERIGUEUX
(Ne pas y adresser de correspondance)

PROCÈS VERBAL – COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CYCLISME DE LA DORDOGNE Du 13 février 2018

Étaient présents : Thérèse CHONIS, Anick DEMORTIER, Francis GAUTIER, Stéphane LAVIGNAC, Philippe SAVY, Sylvain LE BAIL, Bernard MAZEAU, Christelle MAZEAU, Patrice PEYENCET et Jean-Louis GAUTHIER, Jean-Luc DELPECH (employé), Alain LAVIGNAC (invité), Annie JOUAULT et Philippe MAGNE (cooptés)

Était excusée : Isabelle MAYADE

La séance est ouverte à 19h10 à Périgueux, présidé par le Vice-Président, Président par Intérim.

Compte rendu de la réunion CDESI du 31 janvier :

Jean-Louis Gauthier a assisté à l'assemblée plénière organisée par le Conseil départemental. La convention de développement route et VTT a été modifiée à la demande des membres du Comité départemental avec le concours de Philippe MAGNE et de Joaquim LOMBARD de la FFC. Cette nouvelle mouture passera en commission prochainement pour validation. Monsieur DEBET recevra Jean-Louis GAUTHIER accompagné de Philippe MAGNE et Alain LAVIGNAC.

La Convention du cyclotourisme a été validée.

Compte rendu entretien GESALT du 31 janvier :

Jean-Louis GAUTHIER a rencontré de nouveau Rémi TILLEMANN du GESALT. Jean-Luc DELPECH était aussi présent. Des outils informatiques ont été proposés afin d'assurer un suivi cohérent sur les activités.

Il a été constaté que dans le temps de travail de Jean-Luc DELPECH il y avait 12 h par semaine consacrées à 6 coureurs du Team 24. Cela prend beaucoup de temps et limite les autres tâches qui incombent au CD24.

Un outil suivi (*tableau de bord*) a été mis en place pour voir le planning de Jean-Luc DELPECH.

Les marques sont prises petit à petit.

Compte rendu activités Jean-Luc DELPECH :

Jean-Luc DELPECH informe qu'il a surestimé le temps de travail sur le suivi de ces 6 coureurs. 6 heures par semaine devraient convenir.

Il informe que le tableau de bord est un outil formidable. Mis à jour, il permet de connaître le volume horaire pour chaque tâche.

Philippe SAVY demande si une synthèse peut être faite dans l'année pour permettre aux membres du CD24 et clubs de connaître le travail, les missions et les disponibilités de Jean-Luc.

La prise de contact avec certains clubs a été faite.

14 clubs contactés par téléphone:

ECTC 24, Cyclisme organisation Mareuil Verteillac, JSA st Astier, AC Menesplet, Vélo silex, VC Pomponnais, VTT Sourzac, AS Périgord Bessède Belvès, VTT Club Bergerac, VTT Montagnier, Team Dordogne Sud, team Volkswagen, EC Foyenne, CCPD.

Déplacement sur site :

VELO SILEX à ST LEON SUR VEZERE, VC St POMPON, JSA St ASTIER

Piste bordeaux (initiation et perfectionnement des coureurs du cd24 (Minimes, Cadets)

Problématiques principales identifiées:

- Manque de support au sein des clubs (*support transmis aux clubs demandeurs par JL DELPECH*).
- Manque de formation des diplômés fédéraux au sein du département.
- Retard sur une éventuelle implantation d'une piste autour du stade de rugby!!!(JSA St Astier).
- Circuit permanent sur Saint Pompon avec un emploi.

Les actions réalisées :

- Mise en place d'une fiche de séance
- Envoie de dossier Partenariat à des clubs Vélo Silex, JSA St Astier, AS Menesplet
- Sortie de clubs avec les licenciés (Perfectionnement technique, Relais deux files) avec la JSA St Astier
- Rencontre avec les membres lors de leur Réunion mensuelle avec Vélo Silex

Les préconisations :

- Suivi de dossier avec les interlocuteurs sur le sponsoring.
- Faire un parcours permanent VTT à Saint Pompon (qui existe déjà ?) et voir pour un rapprochement de Clubs (UC Sarlat et VC ST Pompon). Interventions auprès du club sur une formation théorique sur la planification de l'entraînement.
- Mettre en place des modules et des formations fédérales (Modules communs, Entraîneurs clubs et Jeunes).
- Intervention lors de la sortie club le dimanche 11 février (support numérique sur l'entraînement) JSA St ASTIER.
- Intervention sur la piste avec plus de qualités technique.

Jean-Luc DELPECH a constaté avec surprise que sur le PV de décembre dernier il avait été écrit « *Un débat est engagé lors de la réunion du CD, sur la part de bénévolat qui devra être équitable avec les quatre directeurs sportifs du Team 24 et donc de Jean-Luc DELPECH.* »

Après débat, il est d'accord sur le principe de la part de bénévolat dans la limite du raisonnable.

Demande de location du camion du comité du 19 au 22 février 2018 par le Vélo Silex :

Impossibilité car le CD24 va à la piste le jeudi 22 février à Bordeaux.

Une réflexion va s'ouvrir pour revoir la convention de prêt du camion qui avait été concoctée par Monsieur Blondel.

Point nombre de licenciés au 13/02/2018 : 554 licenciés à ce jour, du retard par rapport à 2017.

Alain LAVIGNAC demande que la comparaison soit faite sur la même date de 2017.

Compte rendu AG GESALT :

Jean-Louis GAUTHIER résume le compte rendu de l'Assemblée générale du GESALT.

Thérèse CHONIS se porte candidate pour intégrer la commission d'administration du GESLAT pour représenter le cyclisme.

Communication / Presse :

Jean-Louis GAUTHIER a rencontré des correspondants de la presse écrite et parlée qui ont évoqué le fait que les clubs ne font pas toujours remonter les résultats. Pour promouvoir les épreuves, ils souhaitent avoir les résultats le dimanche soir. **Avant 18 h pour France Bleu Périgord.**

Transmettre les informations des clubs à Alain LAVIGNAC pour mettre sur le site internet.

Rappel du site : <http://club.quomodo.com/cd24>

Course de classement (CARSAC DE GURSON dimanche 18 février à partir de 13h00) :

Responsables : Anick DEMORTIER et Thérèse CHONIS

Le week-end cycliste de Carsac de Gurson réservé aux juniors et seniors toutes catégories H/ F et non-licenciés se déroulera le 18 février au pied des ruines du Château de Gurson sur un circuit vallonné de 2,700 km (30 tours sur le B.O. (81 km). Il s'agit d'une épreuve interclubs sans prix.

Elle sera ouverte à tous les Juniors et Seniors quel que soit la catégorie, pour les hommes et les dames. Comme au bon vieux temps !

Licenciés FFC 3€ possibilité engagement cycle web, UFOLEP et non-licenciés carte vélo à 10€ engagement sur place.

Classement : 10 places et les 5 récompensés

Dossards à 13h00 / Départ à 14h00 / Jean-Louis GAUTHIER assurera l'animation.

Renseignements : 0652398426

Anick DEMORTIER remercie Thérèse CHONIS pour les demandes d'autorisation et Alain LAVIGNAC pour les publications Sudgironde et sur le site du CD24 <http://club.quomodo.com/cd24>.

Cette épreuve interpelle et pose des interrogations (*site Ami Vélo*). Anick DEMORTIER a reçu de nombreux coups de téléphone.

Les riverains ont été informés individuellement. La Mairie fournit au CD24 une barrière à chaque carrefour (6 Carsac) et 5 panneaux route barrée (Montpon), l'électricité et un WC à proximité (Famille BOUDYOU). 5 coupes offertes par la municipalité de Montpon. Anick DEMORTIER amène gilets et panneaux pour les signaleurs (4 à 6).

Cette année toutes les catégories sont incluses dans les organisations du Comité : Juniors et Seniors à Carsac de Gurson et les autres catégories à Périgueux.

Week-end cycliste (samedi 17 mars à partir de 13h30 au Stade de Périgueux) :

Responsables : Annick DEMORTIER et Thérèse CHONIS

Une réunion a eu lieu le mercredi 31 janvier concernant les week-ends cyclistes à l'initiative d'Anick DEMORTIER.

Jean-Louis GAUTHIER, Thérèse CHONIS, Christelle MAZEAU, Jean-Marc PERRIER, Christine BERCOUZAREAU, Alain LAVIGNAC, Annie JOUAULT, Francis GAUTIER étaient invités. Jean Louis-GAUTHIER pris par la réunion du CDESI avec le Conseil Départemental et Thérèse CHONIS étaient excusés. Francis GAUTIER n'est pas venu.

Il a été décidé de conserver le même programme que les années passées : écoles de Vélo, minimes et cadets. Alain LAVIGNAC s'est chargé d'actualiser le règlement, Thérèse des autorisations. Rappel cette journée compte pour le Challenge « Graines de Champions ».

Challenge du Conseil Départemental de Dordogne 2018 :

Responsable : Philippe SAVY

Philippe SAVY a modifié et rédigé le nouveau règlement du Challenge de Conseil Départemental.

Règlement en ANNEXE 1 (cadets) ANNEXE 2 (minimes)

Les résultats des épreuves sont à transmettre à Philippe SAVY dans les plus brefs délais.

Le maillot de leader du Challenge doit être porté uniquement sur les épreuves du Challenge.

Tour de Gironde international junior :

L'équipe Junior a été retenue sous l'appellation CD24. Didier TIFFON Co organisateur a informé Jean-Louis GAUTHIER que compte tenu du nombre de candidatures, priorité serait donnée aux comités départementaux, d'où l'invitation formulée ainsi. Patrice PEYENCET manager général du Team 24

demande à ce que l'équipe participe sous les couleurs du TEAM PERIGORD 24 comme indiqué sur la demande initiale.

Convention UNSS/FFC CD 24 :

Sylvain LE BAIL nous informe que le lundi 29 janvier s'est tenue sur le site du lycée agricole du Cuveau à SIGOULES une réunion pour la validation des parcours VTT du championnat départemental UNSS 2018. Dans le cadre de la convention UNSS/FFC, les représentants du CD24 étaient invités à participer à la découverte des différents tracés, puis à une réunion-débat. L'an dernier 21 établissements étaient représentés à cette journée qui se déroulera cette année le mercredi 28 mars 2018. Environ 200 participants et encadrants y sont attendus. Le chef d'établissement a accueilli ensuite l'ensemble des intervenants dans une salle du lycée pour un débat d'évaluation sur les besoins, la réglementation, et tous les aspects techniques relatifs à cette organisation.

Étaient présents, du CD 24 Francis Gauthier, Jean-Luc Delpech et Sylvain Le Bail.

Pour l'UNSS 24, sa présidente Isabelle Thomas animait le débat aux côtés de Éric Bernard, professeur d'EPS, Philippe Rousseau responsable de la section sportive VTT du Cluzeau, et de nombreux enseignants venus de différents établissements du département.

A l'issue de la réunion a été abordé le projet d'intervention dans les établissements scolaires du département du CD24. Mme Thomas et les enseignants sont très favorables à l'intervention de Jean-Luc Delpech. Mme Thomas va nous contacter pour fixer une date de rendez-vous afin de préciser les modalités administratives d'intervention (autorisations/assurance), la forme des interventions et les objectifs communs notamment. Cette collaboration sera une première dans le département dans le domaine du cyclisme. La motivation est certaine dans le monde scolaire car il y a une demande grandissante des élèves, notamment dans la discipline du V.T.T.

Jeudi 15/02 nous avons une réunion avec Mme Isabelle Thomas, présidente de l'UNSS24, Eric Bernard, professeur d'EPS au lycée du Cluzeau, Jean Luc Delpech et Sylvain Le Bail. Le but de cette réunion est de définir les différents cadres d'interventions de Jean Luc Delpech en milieu scolaire.

Il faut dès à présent réfléchir sur les cadres et les modalités d'intervention du CD24 dans les établissements scolaires.

Deux types d'intervention se profilent :

- Un premier dans le cadre des activités de l'UNSS le mercredi après-midi.
- Un second dans le cadre d'une programmation de l'activité VTT dans un cycle de plusieurs semaines en milieu scolaire proprement dit. Cette programmation ne peut se faire qu'à la demande des professeurs d'éducation physique.

La formation sera gratuite pour les enseignants.

Il faut absolument insister auprès de la FFC pour appliquer l'article 1.1 de la note de la convention nationale UNSS/FFC du 20.01.2017 prévoyant la gratuité de la première licence FFC aux adhérents UNSS.

Pôle Élite : l'équipe DN3 du CD 24

Jean-Louis GAUTHIER informe que le CD24 doit revoir les statuts du Comité départemental compte tenu de l'intégration du Team Périgord 24.

Changement Véhicule CD24 :

Jean-Louis GAUTHIER informe qu'il n'a eu aucun retour de SKODA concernant le plan de financement pour prochain véhicule.

Bernard MAZEAU propose une offre de FIAT, modèle FIAT TIPI BREAK.

Durée du contrat : 37 mois - 35000 kms/an - Garantie et apport 0 €.

Perte financière, entretien, pneumatique, essuie-glace, vidange et prêt véhicule compris : 192,36 € HT / mois 228,74€ TTC.

Plus publicité 1500 € à l'année.

L'offre est intéressante et elle sera étudiée, sachant que pour l'instant l'achat du véhicule est différé. Le CD 24 devant assurer les salaires de Jean-Luc DELPECH.

Championnats départementaux :

- Championnat Ecoles de vélos : le 13 mai 2018 à Saint-Astier (JS Astérienne). Les épreuves validées pour le championnat de Dordogne : adresse, sprint à plusieurs et régularité pour tous. Philippe LEGUEN a été informé et ça ne pose pas de problème.
- Championnat Juniors : Saint-Chamassy le 23 juin 2018. (ECTC24)

Local CD24 :

Philippe SAVY a été à une réunion avec la Mairie de Coulounieix-Chamiers, le service technique et le club de Handball.

Mise à disposition de trois locaux : 1 bureau cyclisme, 1 bureau handball et 1 pièce commune pour les réunions. Des petits travaux sont à réaliser dont le changement de porte.

Un partenaire nous fournit et nous pose les radiateurs. Jean-Louis GAUTHIER donne les bureaux.

Jean-Luc DELPECH s'est renseigné pour la ligne téléphonique. Coût avec abonnement (ORANGE) : 34,99 €-TTC.

Assemblée Générale FFC (26 février 2018) :

Le vote du délégué n'a pas été voté lors de l'assemblée générale de Dordogne 2017, de ce fait le Comité Départemental ne sera malheureusement pas représenté à NANTES, ce qui est regrettable.

Trésorerie :

Un compte au nom du Pôle élite a été ouvert avec un versement du compte TCP24 de 3000 €, en attendant la clôture définitive du TCP24.

Date de réunion du CD24 :

Prochaine réunion le 13 mars 2018 à 19h précises. Seront invités Messieurs Alain LAVIGNAC, Jean-Luc DELPECH employé du CD 24 et Philippe MAGNE coopté.

Dates des réservations de la salle rue Kléber (19h-23h) : mardi 10 avril, mardi 15 mai, mardi 12 juin, mardi 11 septembre, mardi 9 octobre, mardi 13 novembre et mardi 11 décembre.

La séance est clôturée à 21h45.

ANNEXE 1

Règlement du Challenge du Conseil Départemental de la Dordogne 2018 - Cadets

RÈGLEMENT PARTICULIER

CHALLENGE du CONSEIL DEPARTEMENTAL de DORDOGNE

CADETS

Saison 2018

Règlement validé le 13/02/2018

Article 1 BUT :

- Afin de valoriser les courses organisées dans notre département, le challenge du Conseil Départemental de la Dordogne est ouvert à tous les licenciés de la Fédération Française de Cyclisme de la catégorie Cadets.
- Ce challenge est organisé et arbitré par le Comité Départemental de Cyclisme de la Dordogne grâce à la participation du Conseil Départemental pour le financement.
- Durant la saison 2018, le challenge sera disputé sur 7 épreuves cyclistes organisées par différents clubs et localités du département de la Dordogne. La sélection de ces épreuves est faite en tenant compte du calendrier régional.

Article II – ORGANISATEURS :

- Pour une communication plus rapide et efficace, il est demandé aux organisateurs de transmettre au responsable par mail le résultat de l'épreuve organisée.
- Lors de la parution dans le journal CYCLISME il est demandé aux clubs de mentionner : "*épreuve comptant pour le challenge du Conseil Départemental de la Dordogne*"
- Sur chaque épreuve, un membre du comité départemental sera présent et sera en possession :
 - ✓ Du maillot de leader.
 - ✓ D'une banderole publicitaire de notre partenaire.

Article III – JURY DES ARBITRES :

- Il est demandé aux arbitres d'établir le classement de l'épreuve, de le communiquer rapidement à la personne représentant le comité départemental, de manière à avoir le classement général pour que la cérémonie protocolaire se déroule rapidement et dans les meilleures conditions.
- Les arbitres veilleront à l'application stricte du règlement Fédéral et du règlement particulier de ce challenge et signaleront par rapport écrit au responsable du challenge tout incident majeur et les décisions prises.

Article IV – LE REGLEMENT PARTICULIER et LES EPREUVES :

Par dérogation du Comité régional, le maillot ne pourra être porté que dans le cadre des épreuves du challenge, et seulement par le leader du moment.

- Il n'y aura pas de mise en compétition du challenge sur deux épreuves en concurrence le même jour dans le département.
- Toutes épreuves retenues, qui ne seront pas organisées, ne seront pas remplacées.
- Toutes épreuves reportées de dates, resteront en compétition s'il n'y a pas concurrence avec une épreuve déjà sélectionnée.
- Toutes épreuves nouvelles, non inscrites au calendrier, ne seront pas prises en compte.
- La grille de points retenue pour les **15** premiers coureurs du classement de la course sera :
 - **30-20-15-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1-1-1.**
- A l'issue de chaque épreuve, le nouveau classement général sera établi par le **responsable du challenge**, en tenant compte de la grille de points ci-dessus.
- Après chaque arrivée, la présence du leader est obligatoire en tenue cycliste en respectant les horaires du protocole.
- En cas d'égalité de points sur les épreuves, pour déterminer le classement général provisoire, seront pris en compte :
 - a) le plus grand nombre de participations (référence dans les **15** premiers)
 - b) le plus grand nombre de 1^{ères} places,
 - c) le plus grand nombre de 2^{èmes} places,
 - d) le plus grand nombre de 3^{èmes} places.
- Un bonus de 15 points sera attribué aux coureurs sélectionnés en sélection régionale ou nationale le jour d'une course figurant au challenge.
- Un coureur refusant une sélection et courant sur une épreuve du challenge le jour de cette sélection ne pourra pas ne marquer de points.

Article IV – PROTOCOLE FINAL LORS DE LA DERNIERE EPREUVE :

- Présence obligatoire en tenue cycliste des trois premiers du classement général final, pour la remise du maillot en présence du représentant du Conseil Départemental.
- En cas d'égalité de points sur les épreuves, pour déterminer le classement général final, seront pris en compte :
 - e) le plus grand nombre de participations (référence dans les **15** premiers)
 - f) le plus grand nombre de 1^{ères} places,
 - g) le plus grand nombre de 2^{èmes} places,
 - h) le plus grand nombre de 3^{èmes} places.

Article V – DOTATION CLASSEMENT GENERAL FINAL

- Lors de l'Assemblée annuelle du Comité Départemental de la Dordogne :
 - a) Le premier se verra remettre définitivement un maillot de leader, aux couleurs du partenaire, un trophée avec inscription portant le nom du challenge et une gerbe de fleurs.
 - b) Le second, un trophée avec inscription portant le nom du challenge. Une gerbe de fleurs.
 - c) Le troisième, également un trophée avec inscription portant le nom du challenge. Une gerbe de fleurs.
 - d) Une dotation de quatre prix (160 €) récompensera les quatre premiers du classement général.

Premier : 70 € ; deuxième : 40 € ; troisième : 30 € ; quatrième : 20 €.

Article VI – DROITS ET DEVOIRS DES COUREURS

- Sera exclu du challenge, tout coureur impliqué dans des affaires de dopage ou ayant tenu des propos tendant à nuire à l'image du cyclisme.

Compétitions retenues pour la participation au Challenge du Conseil Départemental de la Dordogne 2017

Dates	Lieux	Organisateurs
31 mars	Razac / l'Isle	CC Périgueux
15 avril	Montpon	UC Montpon
29 avril	St Aquilin	JS St Astier
13 mai	Boulazac	CC Périgueux
5 août	Razac de Saussignac	EC Foyenne
12 août	Lamonzie Montrastruc	EVCC Bergerac
9 septembre	Menesplet (finale)	AC Menesplet

Responsable du challenge

Philippe SAVY

☎ 06 73 88 05 83

Courriel : savy.philippe@outlook.fr

ANNEXE 2

Règlement du Challenge du Conseil Départemental de la Dordogne 2018 - minimes

REGLEMENT PARTICULIER

CHALLENGE du CONSEIL DEPARTEMENTAL de DORDOGNE

MINIMES

Saison 2018

Règlement validé le 13/02/2018

Article 1 BUT :

- Afin de valoriser les courses organisées dans notre département, le challenge du Conseil Départemental de la Dordogne est ouvert à tous les licenciés de la Fédération Française de Cyclisme de la catégorie Minime.
- Ce challenge est organisé et arbitré par le Comité Départemental de Cyclisme de la Dordogne grâce à la participation du Conseil Départemental pour le financement.
- Durant la saison 2018, le challenge sera disputé sur **8 épreuves** cyclistes organisées par différents clubs et localités du département de la Dordogne. La sélection de ces épreuves est faite en tenant compte du calendrier régional.

Article II – ORGANISATEURS :

- Pour une communication plus rapide et efficace, il est demandé aux organisateurs de transmettre au responsable par mail le résultat de l'épreuve organisée.
- Lors de la parution dans le journal CYCLISME il est demandé aux clubs de mentionner : « *épreuve comptant pour le challenge du Conseil Départemental de la Dordogne* »
- Sur chaque épreuve, un membre du comité départemental sera présent et sera en possession :
 - ✓ Du maillot de leader.
 - ✓ D'une banderole publicitaire de notre partenaire.

Article III – JURY DES ARBITRES :

- Il est demandé aux arbitres d'établir le classement de l'épreuve, de le communiquer rapidement à la personne représentant le comité départemental, de manière à avoir le classement général pour que la cérémonie protocolaire se déroule rapidement et dans les meilleures conditions.
- Les arbitres veilleront à l'application stricte du règlement Fédéral et du règlement particulier de ce challenge et signaleront par rapport écrit au responsable du challenge tout incident majeur et les décisions prises.

Article IV – LE REGLEMENT PARTICULIER et LES EPREUVES :

- Par dérogation du Comité régional, le maillot ne pourra être porté que dans le cadre des épreuves du challenge, et seulement par le leader du moment.
- Il n'y aura pas de mise en compétition du challenge sur deux épreuves en concurrence le même jour dans le département.
- Toutes épreuves retenues, qui ne seront pas organisées, ne seront pas remplacées.
- Toutes épreuves reportées de dates, resteront en compétition s'il n'y a pas concurrence avec une épreuve déjà sélectionnée.
- Toutes épreuves nouvelles, non inscrites au calendrier, ne seront pas prises en compte.
- La grille de points retenue pour les **15** premiers coureurs du classement de la course sera :
 - **30-20-15-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1-1-1.**
- A l'issue de chaque épreuve, le nouveau classement général sera établi par le **responsable du challenge**, en tenant compte de la grille de points ci-dessus.
- Après chaque arrivée, la présence du leader est obligatoire en tenue cycliste en respectant les horaires du protocole.
- En cas d'égalité de points sur les épreuves, pour déterminer le classement général provisoire, seront pris en compte :
 - a) le plus grand nombre de participations (référence dans les **15** premiers)
 - b) le plus grand nombre de 1^{ères} places,
 - c) le plus grand nombre de 2^{èmes} places,
 - d) le plus grand nombre de 3^{èmes} places.

Article IV – PROTOCOLE FINAL LORS DE LA DERNIERE EPREUVE :

- Présence obligatoire en tenue cycliste des trois premiers du classement général final, pour la remise du maillot en présence du représentant du Conseil Départemental.
- En cas d'égalité de points sur les épreuves, pour déterminer le classement général final, seront pris en compte :
 - e) le plus grand nombre de participations (référence dans les **15** premiers)
 - f) le plus grand nombre de 1^{ères} places,
 - g) le plus grand nombre de 2^{èmes} places,
 - h) le plus grand nombre de 3^{èmes} places.

Article V – DOTATION CLASSEMENT GENERAL FINAL

- Lors de l'Assemblée annuelle du Comité Départemental de la Dordogne :

- a) Le premier se verra remettre définitivement un maillot de leader, aux couleurs du partenaire, un trophée avec inscription portant le nom du challenge et une gerbe de fleurs.
- b) Le second, un trophée avec inscription portant le nom du challenge. Une gerbe de fleurs.
- c) Le troisième, également un trophée avec inscription portant le nom du challenge. Une gerbe de fleurs.
- d) Une dotation de quatre prix (120 €) récompensera les quatre premiers du classement général.

Premier : 60 € ; deuxième : 30 € ; troisième : 20 € ; quatrième : 10 €.

Article VI – DROITS ET DEVOIRS DES COUREURS

- Sera exclu du challenge, tout coureur impliqué dans des affaires de dopage ou ayant tenu des propos tendant à nuire à l'image du cyclisme.

Compétitions retenues pour la participation au Challenge du Conseil Départemental de la Dordogne 2018

Dates	Lieux	Organisateurs
31 mars	Razac / l'Isle	CC Périgueux
15 avril	Montpon	UC Montpon
29 avril	St Aquilin	JS St Astier
13 mai	Boulazac	CC Périgueux
23 juin	Saint Chamassy	EC Trélissac Coulounieix 24
5 août	Razac de Saussignac	EC Foyenne
12 août	Lamonzie Montrastruc	EVCC Bergerac
9 septembre	Menesplet (finale)	AC Menesplet

Responsable du challenge

Philippe SAVY

☎ 06 73 88 05 83

Courriel : savy.philippe@outlook.fr